**Modèle d’arrêté**

***Portant attribution de la GIPA 2023***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°2023 -** **…** *(n° d’ordre)*

**portant attribution de l’indemnité de garantie individuelle de pouvoir d’achat (GIPA) à** *Madame ou Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* … *(nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article[[1]](#footnote-1) …,

Vu le Code général de la fonction publique,

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, notamment son article 41,

*Le cas échéant Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale (lorsque l’arrêté porte sur un agent contractuel),*

*Le cas échéant Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (lorsque l’arrêté touche un agent qui exerce sur un poste qui n’est pas créé à 100%),*

Vu le décret n°2008-539 du 6 juin 2008 modifié relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, notamment son article 5,

*Le cas échéant* Vu le décret n°2008-964 du 16 septembre 2008 modifié relatif aux modalités de prise en compte dans la retraite additionnelle de la fonction publique de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat *(lorsque l’arrêté touche un fonctionnaire rattaché à la CNRACL),*

Vu l’arrêté n°TFPF2316417A du 11 août 2023 fixant au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat,

*Pour un fonctionnaire* Considérant que *Madame ou Monsieur*…*(prénom et NOM de l’agent)* en qualité de fonctionnaire détient un grade dont l'indice terminal est inférieur ou égal à la hors-échelle B et a été rémunéré sur un emploi public pendant au moins 3 ans pendant la période de référence de 4 ans prise en considération du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022 pour la GIPA 2023

OU

*Pour un contractuel* Considérant que *Madame ou Monsieur*…*(prénom et NOM de l’agent)* recruté en qualité d'agent contractuel est rémunéré sur la base d'un indice, dont le montant est inférieur ou égal à la hors-échelle B, a été employé de manière continue sur la période de 4 ans prise en considération, soit du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022 pour la GIPA 2023, par le même employeur public.

Considérantque *Madame ou Monsieur*…*(prénom et NOM de l’agent)* était rémunéré(e) :

Au 31 décembre 2018, sur la base de l’indice majoré …

Au 31 décembre 2022, sur la base de l’indice majoré ...,

*Le cas échéant*, Considérant que *Madame ou Monsieur*…*(prénom et NOM de l’agent)* exerce son activité à hauteur de :

*... % pour un agent à temps partiel*

*.../35ème pour un agent à temps non complet*

au 31 décembre 2022.

Considérant que Considérant que *Madame ou Monsieur*…*(prénom et NOM de l’agent)* remplit les conditions pour bénéficier de la GIPA au titre de l'année 2023,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Au titre de l'année 2023, il est attribué une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat à *Madame ou Monsieur*…*(prénom et NOM de l’agent)*, … (grade) *titulaire ou contractuel*, *rémunéré(e)* à l’indice brut …, et l’indice majoré …,

**Article 2 :**

Le montant de l’indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat est fixée à ... euros bruts.

**Article 3 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Une ampliation sera adressée au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de l’établissement public ou de la collectivité territoriale)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

*Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’Etat*

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité)* [↑](#footnote-ref-1)